

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 juin 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-04-38 - ENVIRONNEMENT (8.8) - ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHOLOY-MENILLOT

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d'André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu'à la 2018.04.19), Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mustapha ADRAYNI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouises,
Vu la Loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau,
Vu le Décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son Article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées à l'Article L 2224-10 du code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté communautaire en date du 1^{er} février 2018,
Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 23 avril 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 31 mai 2018,

Le Président indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de zonage et que dans son rapport il a néanmoins précisé que le zonage proposé pourrait être remis en cause pour 3 habitations :

- 1/ Les habitations de M. ROSIN et UGOLINI sont susceptibles de passer d'un assainissement collectif à un assainissement autonome non collectif,
- 2/ L'habitation de M. ROUGEAUX est susceptible de passer d'un assainissement autonome (zonage non collectif) à un assainissement collectif.

A titre complémentaire, il est précisé que :

- Une dérogation au zonage d'assainissement est possible dans la mesure où les coûts de raccordement sont disproportionnés et sous réserve que l'habitation soit équipée d'une installation d'assainissement non collectif aux normes,
- Un raccordement au réseau d'assainissement d'une habitation figurant dans le zonage d'assainissement non collectif sera autorisé si les conditions techniques de raccordement sont possibles (proximité du réseau d'assainissement) et acceptées par le propriétaire (partie publique et partie privée du branchement) et dans la mesure où le propriétaire valide également les conditions financières de ce raccordement.

Après examen du zonage d'assainissement proposé et du rapport du commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver le zonage d'assainissement de la commune de CHOLOY-MENILLOT, tel qu'annexé à la présente ;**
- **Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes Terres Toulouises ainsi qu'à la Mairie de CHOLOY-MENILLOT durant un mois et d'une mention dans un journal local ;**
- **Tenir le zonage d'assainissement à la disposition du public à la Communauté de communes Terres Toulouises, à la mairie de CHOLOY-MENILLOT et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

